



DES CONCLUSIONS/DÉCISIONS DU GROUPE APIRG CONNEXES A L'ESPACE AÉRIEN

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Décision 20/04:	Indicateurs de performance clés, cibles et surveillance des services ANS de la Région AFI	Il est décidé que : a) les indicateurs de performance clé ANS institutionnels et régionaux et les objectifs qui figurent à l'Appendice 2.2A de ce rapport soient adoptés par l'APIRG; b) Le Secrétariat présente les indicateurs de performance clés et les objectifs à la 3e réunion du RASG-AFI pour information et au Comité directeur du plan AFI pour être entérinés et mis en œuvre par les Etats; et c) Le Secrétariat continue d'élaborer des objectifs appropriés pour les indicateurs de performance clés des services de navigation aérienne pour adoption par l'APIRG au fur et à mesure que les informations deviendront disponibles, et signale les progrès réalisés à l'APIRG par le biais de son Comité de coordination des projets (APCC).	États	Mise en œuvre des t indicateurs de performance clés ANS et des cibles	Décembre 2015	<i>Terminé</i>
				Secrétariat APIRG	Document de travail présenté à RASG-AFI/3	Décembre 2015	<i>Terminé</i>
				Secrétariat APIRG	Définir les indicateurs de performance clés pour les modules du Bloc 0 des ASBU et les objectifs de performance régionale	APIRG/21	<i>Les sous-groupes à planifier en conséquence</i>
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/05:	Etat de mise en œuvre des modules du Bloc 0 des ASBU bloc	Il est conclu que : a) Les États soient encouragés à fournir des informations sur l'état de mise en œuvre des modules des ASBU en utilisant des formulaires de compte rendu de la navigation aérienne (ANRF) ou d'autres outils de compte rendu qui peuvent être fournis, au moins deux fois par an. b) Le Secrétariat devrait coordonner l'élaboration des rapports annuels de navigation aérienne reflétant l'état de mise en œuvre des modules des ASBU, à présenter à l'APIRG à travers son Comité de coordination des projets (APCC).	Etats Secrétariat APIRG APCC	Rapport sur les progrès accomplis par les États Rapport sur la mise en œuvre de l'ASBU	APIRG/21 et tel que requis par les Bureaux ESAF/WACAF Réunions APCC et APIRG/21	<i>Réponses des États en attente sur l'état d'avancement</i>

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Décision 20/06:	Mesures visant à traiter le nombre élevé de comptes rendus de situations insatisfaisantes dans la Région AFI	Il est décidé que l'APIRG, en coordination avec le RASG-AFI, prenne les mesures nécessaires pour identifier les mesures spécifiques à prendre par les États, les prestataires de services de navigation aérienne et d'autres intervenants afin de réduire efficacement le nombre élevé des UCR dans la région AFI, en accordant une attention particulière aux AIRPROX conformément aux indicateurs de performance et aux objectifs fixés.	Secrétariat APIRG	Réduction du nombre d'UCRs	Réunions APCC et APIRG/21	Mesures en cours d'exécution. Un projet est en cours d'élaboration
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/07:	Examen de la question des plans de vol manquants	Il est conclu que: a) Les Etats AFI soient invités instamment à mettre en œuvre les mesures identifiées dans le cadre de l'APIRG et tirent des leçons des autres régions de l'OACI pour résoudre la question des plans de vol manquants; b) les Etats AFI mettent en place une équipe de points focaux pour suivre la mise en œuvre des mesures visant à résoudre ce problème; c) l'OACI, les ANSP, l'AFRAA, l'IATA et l'IFALPA continuent d'encourager les parties prenantes à utiliser des adresses collectives comme le fait l'ASECNA pour réduire la perte des plans de vol; et d) les Etats demandent au Secrétariat d'instituer un mécanisme au niveau AFI pour analyser en profondeur et trouver une solution définitive au problème des plans de vol manquants dans le cadre d'un projet.	Etats Etats Parties prenantes concernées Secrétariat APIRG	Élimination des problèmes des plans de vol manquants Points focaux désignés Mise en œuvre des adresses collectives AFTN Identification des causes principales des plans de vol manquants et mettre en œuvre les mesures correctives	APIRG/21 29 février 2016 30 juin 2016 31 mars 2016	Measures developed for States to reduce missing flight plans There has been a gradual reduction in missing flight plans being reported
Communications (IIM/SG & AAO/SG)	Décision 20/08:	Mesures visant à soutenir la mise en œuvre du CPDLC/ADS-C dans la Région AFI	Il est conclu que le secrétariat élabore un projet dans le cadre de l'APIRG sur la mise en œuvre, la planification et l'amélioration continue du CPDLC/ADS-C IPCI.	Secrétariat APIRG	Projet de mise en œuvre de l'ADS- C/CPDLC	31 mars 2016	La mise en œuvre de l'ADS-C CPDLC est en cours dans certains FIRs AFI. Suivi de l'atelier de CPDLC à Accra, qui devrait faciliter le développement de la marche à suivre par APIRG
Communications (IIM/SG & AAO/SG)	Conclusion 20/09:	Mise en œuvre du Manuel du PBCS (Doc. 9869) et du Doc.10037 de l'OACI	Il est conclu que : a) Les Etats et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) et les usagers prennent les mesures nécessaires pour appliquer les orientations techniques et opérationnelles contenues dans la deuxième Edition du Doc. 9869 (Manuel Communications et Surveillance fondées sur les	Etats ANSPs	Mise en œuvre des exigences de performance data link Mise en œuvre des prescriptions de	APIRG/21	La mise en œuvre de l'ADS-C CPDLC est en cours dans certains FIRs AFI. Suivi de l'atelier de CPDLC à Accra, qui

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
			performances (PBCS)) et le manuel sur la liaison des données opérationnelles mondiales (DOC 10037) lorsqu'ils seront publiés; b) Les Etats et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) qui n'ont pas encore mis en œuvre le CPLDC/ADS-C examinent la performance de leur système en utilisant le manuel du PBCS et prennent des mesures immédiates là où des correctifs sont nécessaires ; et c) l'OACI fournisse une assistance aux Etats qui connaissent des problèmes de mise en œuvre dans le cadre de l'initiative aucun pays laissé de côté (NCLB) pour s'assurer que les exigences en matière de communication et de surveillance sont remplies par tous les Etats AFI.	Etats ANSPs ICAO	performance de l'ADS-C/CPDLC Mise en œuvre des exigences de surveillance et de communication	APIRG/21 APIRG/21	<i>devrait faciliter le développement de la marche à suivre par APIRG</i>
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Décision 20/11:	Base de données AFI sur les carences de navigation aérienne (AANDD)	Il est décidé que: a) Afin de faciliter l'identification Claire des défis et la priorisation du soutien de la mise en œuvre, les Etats soient invités instamment à fournir l'état de mise en œuvre dans divers domaines tel que demandé par le Secrétariat, et en particulier, à répondre aux enquêtes à cet effet; et b) Afin de faciliter la réalisation des objectifs de compte rendu et la résolution des carences dans la région AFI, le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour opérationnaliser l'AANDD.	Etats Secrétariat APIRG	Base de données sur les carences développé	APIRG/21	<i>Pas encore commencé</i>
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/12:	Coordination et Coopération Civile/Militaire	Il est conclu que, afin de faciliter la Coopération Civile/Militaire, les Etats: a) envisagent l'application des éléments indicatifs de l'OACI, y compris la Circulaire 330 et partagent ces éléments avec leurs homologues militaires; b) adoptent une approche FUA en établissant les zones interdites réglementées ou dangereuses de telle sorte que celles-ci soit établies temporairement, en tenant compte des besoins de l'aviation civile ; c) établissent un cadre juridique pour appuyer une coordination efficace entre les autorités civiles et militaires ; d) incorporent l'élément de la coopération civile/militaire dans le programme de formation aussi bien du personnel civile que militaire des services de la circulation aérienne ; et e) réexaminent constamment l'existence des zones interdites, réglementées ou dangereuses en application de la Recommandation 2/21 de LIM/AFI (1988).	Etats	Coopération civile/militaire efficace	APIRG/21	<i>Deux ateliers ont été organisés</i> <i>Ateliers de suivi seront organisés au cours de 2017-2018 pour les Etats de l'AFI</i> <i>SL doit indiquer clairement que les autorités militaires devraient participer aux ateliers.</i>

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/13:	Résolution des problèmes de sécurité dans l'espace aérien au-dessus du Soudan du sud	Il est conclu que : a) le Soudan du Sud soit invité à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes de sécurité identifiés par les usagers et l'OACI; b) l'OACI poursuive ses contacts avec le Soudan du sud afin de rendre plus efficace l'assistance fournie; et c) il soit instamment demandé aux États et organisations partenaires du Soudan du sud qui apportent un appui à cet État dans les domaines de l'aviation civile de travailler en étroite collaboration avec l'OACI afin de consolider les synergies pour résoudre les problèmes de sécurité.	Soudan du sud ICAO/AFCAC	Amélioration de la sécurité dans l'espace aérien du Soudan du sud	APIRG/21	Problèmes de sécurité sont examinés en vertu de la TANSD Deux missions de haut niveau mené au Soudan du sud, notamment pour faciliter la signature d'un accord de haut niveau. Autres agences de l'ONU (MINUSS, WFP, OACI) viennent en aide aux questions liées à l'espace aérien inférieur
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/14:	Plan régional de mise en œuvre de la PBN	Il est conclu: a) Le plan régional de mise en œuvre de la PBN soit mis à jour sur la base du chronogramme des blocs des ASBU; et b) Le plan régional actualisé de mise en œuvre de la PBN soit soumis au comité de coordination des projets AFI (APCC) pour être entériné au nom de l'APIRG et transmis aux États pour guider la mise œuvre.	Secrétariat APIRG Secrétariat APIRG APCC Etats	Mis à jour du plan PBN AFI Mise en œuvre harmonisée de la PBN	Réunions APCC et APIRG/21	55,1 % des États AFI a atteindre les objectifs de la résolution pour 2016 80,1 % des extrémités de piste PBN mis en œuvre
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Décision 20/15:	Stratégie de mise en œuvre régionale de la navigation fondée sur les performances (PBN)	Il est décidé que, le Secrétariat de l'OACI accélère l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la PBN pour accélérer la mise en œuvre de la PBN par rapport aux objectifs mondiaux de la Résolution A37-11, par des efforts coordonnés des parties prenantes, notamment les États, les bureaux régionaux de l'OACI, la CAFAC et les usagers de l'espace aérien (AFRAA-IATA).	Secrétariat APIRG	Mars 2016	Réunions APCC et APIRG/21	Organiser une réunion avec les parties prenantes et les États comme l'IATA, la CAFAC pour : • élaborer la stratégie • coordonner l'appui
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/16:	Optimisation des fonctions du Programme africain de procédures de vol (AFPP)	Il est conclu que, afin d'atteindre les avantages optimaux offerts par l'AFPP et de soutenir efficacement les progrès de la mise en œuvre de la PBN dans la région: a) les États africains soient invités urgemment à contacter l'AFPP pour établir comment ils pourraient mieux participer au programme et tirer profit de son établissement; et	Etats AFPP	Participation des États dans l'AFPP	APIRG/21 Réunions APCC et APIRG/21	25 états participent activement au programme 4 états utilisateur

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
			b) l'AFPP engage des efforts concertés pour fournir des renseignements et sensibiliser les Etats à tirer profit de son établissement ainsi que de ses fonctions et services.				
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/17:	Appui au Programme africain de procédures de vol	Il est conclu qu'afin de fournir des ressources à l'AFPP pour exécuter efficacement son mandat: a) Les Etats africains sont priés instamment de détacher du personnel qualifié auprès de l'AFPP, et b) Les Etats membres de l'AFPP sont priés instamment de payer leurs contributions financières à temps au début d'année ou selon les arrangements conclus avec l'AFPP.	Etats	Soutien à l'AFPP Durabilité de l'AFPP	Réunions APCC et APIRG/21	<i>25 états participent activement au programme</i> <i>4 états utilisateur</i> <i>AAO/SG à établir des mesures spécifiques pour faciliter la mise en œuvre de la Conclusion</i>
Gestion du trafic aérien (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/18:	Mesures globales pour améliorer les niveaux de sécurité du RVSM dans la région AFI	Il est conclu que : afin de répondre efficacement et durablement aux niveaux de sécurité RVSM dans la région AFI, les États AFI accorde la priorité à la mise en œuvre effective des mesures suivantes : a) procédures stratégiques latérales de compensation (SLOP), notant les avantages de sécurité même là où la surveillance a été mise en place ; b) assurer une évaluation de sécurité adéquate, en accordant une attention particulière aux points de croisement, avant de la mise en œuvre des nouvelles routes ATS ; c) prendre les mesures nécessaires pour améliorer les rapports et les enquêtes sur les incidents ; d) donner la priorité à la mise en œuvre de l'AIDC pour réduire les échecs de coordination entre des FIR; et e) les responsables de la réglementation doivent appliquer strictement les SARP et les dispositions réglementaires relatives aux opérations et approbations RVSM.	Etats	Sécurité élevé de l'espace aérien RVSM contre le TLS	Réunions APCC et APIRG/21	<i>La formation des fonctionnaires RVSM requis</i> <i>Séminaire / atelier / formation prévue pour début 2017</i> <i>Mettre en œuvre du SLOPs dans les FIRs restant (à travers la publication d'aéronautique)</i> <i>L'AAO/SG à recommander des mesures de mise en œuvre à haut niveau</i>
Gestion du trafic aérien (AAO/SG)	Conclusion 20/19:	Mise en œuvre de SLOP	Il est conclu que, les États AFI : a) prennent d'urgence les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les procédures d'écart latéraux stratégiques (SLOP) afin d'assurer la conformité avec les dispositions des PANS-ATM (Doc 4444, Chapitre 16) et de la Circulaire 331 de l'OACI; et b) sollicitent l'assistance de l'OACI ou de l'ARMA selon les besoins pour s'assurer que les publications en question sont conformes aux dispositions pertinentes de l'OACI.	Etats	Sécurité élevé de l'espace aérien RVSM contre le TLS	Réunions APCC et APIRG/21	<i>Directives sur la publication a été mis au point par l'ARMA et a été distribué aux États</i> <i>XX états ont mis en œuvre le SLOP. ARMA et les deux bureaux régionaux font le suivi.</i>

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
Communications (IIM/SG & AAO/SG)	Conclusion 20/24:	Création d'un groupe d'études ad hoc pour la mise en œuvre d'une agence centrale de compte rendu et de contrôle de la liaison des données (DL/CMRA)	Il est conclu que: a) Une équipe de projet comprenant le Cap Vert (Chef d'équipe), le Ghana, l'ASECNA, l'Afrique du Sud, les Seychelles, l'AFRAA et l'IATA soit créée pour identifier et proposer les principales fonctions d'une DL/CMRA AFI, le cadre organisationnel adéquat et un mécanisme convenable et rentable de financement; et b) Le Chef d'équipe devra présenter au Secrétariat un rapport sur les activités du projet qui sont essentiellement menées par conférence électronique pour soumission à l'APIRG.	APIRG Équipe de projet	Un mécanisme de contrôle efficace et durable en place	Réunions APCC et APIRG/21	<i>Les rapports d'activité du projet doivent être fournis au Secrétariat pour présenter à l'APCC</i> <i>RO CNS coordonnera avec le Cap-Vert pour leur feedback</i>
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/32:	Coordination pour la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne	Il est conclu que dans le cadre de sa nouvelle structure et de l'approche fondée sur les projets, l'APIRG établit des mécanismes appropriés pour assurer une coordination efficace de la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne (AGA, AIM, ATM, CNS, SAR et MET).	APIRG	Mise en œuvre des exigences ANS ordonnées.	Réunions APCC et APIRG/21	<i>Mécanismes doivent être pleinement mis en œuvre</i>
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/47:	Application et élaboration de l'eANP AFI	Il est conclu que : a) Le groupe APIRG applique le format du nouveau plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil de l'OACI. b) Le Secrétariat : 1) finalise les Volumes I, II and III de l'eANP AFI en coordination avec les Etats d'ici 29 février 2016, sur la base des éléments élaborés par les sous-groupes d'APIRG; 2) initie les propositions d'amendement correspondantes conformément aux procédures applicables.	APIRG Etats Secrétariat APIRG Etats	Modèle pour l' eANP AFI Achèvement des Volumes I, II et III de l'eANP AFI L'eANP AFI approuvé	APIRG/20 29 février 2016 31 mars 2016	<i>Terminé</i> <i>Volume 1 du nouvelle eANP a été approuvé par le Président de l'OACI le 19 août 2016</i> <i>PfA pour le Volume II a été lancée, en attente des commentaires</i>
Services de Navigation Aérienne (AAO/SG & IIM/SG)	Conclusion 20/49:	Identification des projets et questions relatives à la mise en œuvre	Il est conclu que : a) La série initiale des projets identifiés par les sous-groupes d'APIRG, qui apparaissent aux Appendices 4.4.8A, 4.4.8B, 4.4.8C, 4.4.8D1, 4.4.8D2, 4.4.8D3, 4.4.8E1, 4.4.8E2 à 4.4.8E3 soient adoptés; b) le Secrétariat confectionne un catalogue consolidé de tous les projets identifiés au moyen d'un format standard devant être entériné par le CCPA. Ce faisant, les projets devront être structurés conformément aux zones d'acheminement en vigueur; c) l'APIRG, à travers le CCPA, explore l'assistance et les mécanismes de financement en matière de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union Africaine, la Commission africaine de l'aviation civile,	APIRG Bureaux ESAF/WACAF APCC APIRG/APCC Bureaux ESAF/WACAF AFCAC	Mise en œuvre des projets pour la Navigation aérienne Un Catalogue de projet APIRG pour chaque zone de routage Mobilisation des ressources pour des projets APIRG La mise en œuvre coordonnée des	31 décembre 2015 31 mars 2016 APIRG/21 APIRG/21	<i>Terminé</i> <i>Terminé</i> <i>Mécanismes de financement doivent être entièrement explorés</i>

Domaine/ Attribution	Conclusions/ Décisions	Titre de la Conclusion / Décision	Texte de la Conclusion /Décision	Responsabilité	Tâche à effectuer	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	7	8	9
			<p>les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières; et</p> <p>d) Les bureaux régionaux de l'OACI, la CAFAC et l'AFRAA poursuivent la coordination interrégionale aux fins de l'harmonisation et de l'interopérabilité des systèmes de navigation aérienne ainsi que l'exploitation sans discontinuité du transport aérien à travers les régions.</p>	AFRAA	systèmes de navigation aérienne		
